



Référence : ICC-ASP/5/IS/046

Le Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties présente ses compliments à la Mission Permanente ... auprès des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/5/27 du 3 octobre 2006, a l'honneur de demander que lui soit communiqué le nom du représentant désigné pour la reprise de la cinquième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York du 29 janvier au 1^{er} février 2007. Les travaux de l'Assemblée s'en trouveraient facilités.

Les communications doivent être adressées au Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties, Bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye, Pays-Bas. Il est également possible d'adresser la communication par télécopie, au 31 70 381 5476, ou courriel, à l'adresse asp@asp.icc-cpi.int. A compter du 19 janvier 2007, toutes les communications se rapportant à la reprise de la cinquième session ne doivent plus être adressées à La Haye, mais remises directement au Secrétariat de l'Assemblée au début de la reprise de la cinquième session à New York.

Le Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties demande également que le formulaire d'enregistrement ci-joint lui soit adressé au plus tôt, de manière à accélérer les travaux de l'Assemblée et l'établissement de la Liste des Participants à la reprise de la cinquième session.

Le Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties rappelle que les représentants doivent être en possession d'une carte d'identité ONU valide pour pouvoir avoir accès au bâtiment de l'Organisation des Nations Unies durant la reprise de la cinquième session. Les délégués qui ne seraient pas en possession d'un tel document devront prendre les dispositions voulues auprès de leur Mission à New York. Une lettre signée par le Directeur de la Chancellerie ou le fonctionnaire d'administration ainsi que le formulaire SG 6, dûment rempli, doivent être adressés au Chef du Protocole de l'Organisation des Nations Unies. Une fois le formulaire avalisé par le Protocole, les missions permanentes sont tenues de le remettre aux délégués, aux fins de traitement par le bureau des cartes d'identité ONU.

Des informations supplémentaires concernant l'enregistrement pour la reprise de la cinquième session sont affichées sur le site Internet de la Cour (www.icc-cpi.int).

La Haye, le 18 décembre 2007

Pièce jointe